## ATTESTATION DE PRIORITE POUR LA VACCINATION CONTRE LE COVID-19

Je soussigné-e, médecin, certifie que		
Nom:		
Prénom:		
Date de naissance :		
fait partie des patient-e-s prioritaires pour la vaccination contre le COVID-19 en raison d'une des maladies chroniques listées ci-dessous :		
Définitions des maladies pour les personnes atteintes de maladies chroniques et à haut risque (OFSP/CFV) :		
Maladies cardiaques	- Insuffisance cardiaque chronique Stade II de la NYHA et plus - Cardiopathie ischémique chronique symptomatique malgré un traitement médical	
Hypertension artérielle	- Hypertension résistante au traitement (>160 mm Hg) ou hypertension avec complications cardiaques ou autre atteinte d'organes cibles	
Maladies respiratoires	- Broncho-pneumopathie chronique obstructive (BPCO) GOLD II ou plus - Emphysème / bronchiectasies sévères - Pneumopathie interstitielle / fibrose pulmonaire - Maladies associées à une capacité pulmonaire fortement réduite	
Maladies hépatiques	- Cirrhose du foie avec antécédent de décompensation	
Maladies rénales	- Insuffisance rénale chronique sévère avec DFG <30ml/min	
Diabète	- Diabète (type 1 ou 2) avec atteinte d'organe significative ou un traitement mal adapté (HbA1c ≥ 8%)	
Obésité	- Adultes avec IMC ≥ 35 kg/m²	
Trisomie 21		
Immunodéficience* congénitale ou acquise suite à une maladie* ou à un traitement immunosuppres- seur*	Immunodéficience significative chez les patients avec :  - Maladies hématologiques malignes  - Néoplasmes / maladies cancéreuses en cours de traitement  - Maladies inflammatoires à médiation immunitaire (p. ex. lupus érythémateux disséminé, polyarthrite rhumatoïde, psoriasis, maladies inflammatoires chroniques de l'intestin), recevant un traitement immunosuppresseur (y compris les traitements comprenant une dose équivalente de prednisolone >20 mg/jour, les traitements d'épargne stéroïdienne et les traitements « biologiques »).  - Infection HIV à partir d'un nombre de cellules T CD4+ <200 / µL.  - Statut post-greffe d'organes, de moelle osseuse ou de cellules souches, tout comme les patients sur liste d'attente en vue d'une greffe	
* L'indication à la vaccination doit être décidée par le médecin spécialiste en charge du patient après une évaluation soigneuse du rapport bénéfice-risque.		
Date :	Nom, prénom :	Signature et timbre professionnel:
Inscription: www.go.ch/	so faire vacciner centre covid 40	OU 0800 909 400
məcripuon. <u>www.ge.cn/</u>	se-faire-vacciner-contre-covid-19	uu uuuu juj <del>4</del> 00